

# Le Conseil de Vérité du Minnesota

Conseil du Gouverneur chargé de recueillir la vérité sur  
l'Opération Metro Surge et l'Opération PARRIS



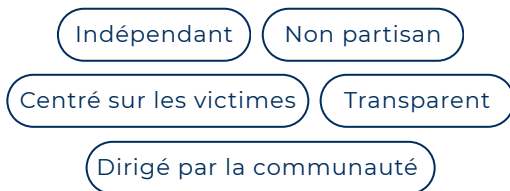
Les habitants du Minnesota ont vécu et été témoins du bilan humain causé par le déploiement de milliers d'agents fédéraux dans nos communautés. Nos récits de ce qui s'est passé sont importants. Mis bout à bout, nos récits constituent une vérité collective et un témoignage historique de ce qui s'est passé ici.

## À PROPOS DU CONSEIL

### Un processus indépendant pour établir la vérité

Le Conseil pour la Vérité du Minnesota (Minnesota Truth Council) est un organisme indépendant et sans affiliation qui constituera un témoignage historique des expériences des survivants et des témoins et qui rédigera un rapport contenant des recommandations en vue de réformes législatives et politiques.

**L'organisation Advocates for Human Rights est l'organisme chargé de mettre en œuvre le Conseil pour la Vérité du Minnesota et sera responsable de la collecte des témoignages.**



## CE QUE LE CONSEIL DOCUMENTERA ET RÉCOLTERA

### L'histoire dans son intégralité : les préjudices subis et notre résilience

Le Conseil fera état :

- Des violations des droits humains résultant de ces opérations, notamment les préjudices physiques, psychologiques, familiaux, économiques, civiques ; et
- De la manière dont les habitants du Minnesota se sont entraides avec compassion, courage et résilience.

**Ce n'est pas un tribunal.** Le Conseil n'aura pas le pouvoir de poursuivre, de condamner, d'infliger des sanctions ou d'accorder des indemnités.

## COMMENT PARTICIPER

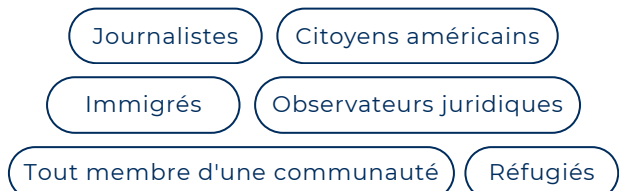
### Quatre manières de prendre part

- 1 Partager son témoignage.** Racontez votre expérience personnelle. Ces témoignages constitueront la principale source d'information du Conseil et seront analysés afin de révéler les tendances, les causes et les conséquences de ces opérations.
- 2 Organiser un espace de parole.** Aidez d'autres personnes à partager leurs histoires en créant des espaces communautaires dédiés au partage d'histoires.
- 3 Assister à une réunion publique.** Le Conseil, composé de 15 membres, organisera au moins quatre réunions publiques qui seront également diffusées en direct.
- 4 Lire le rapport.** Prenez connaissance du rapport final ainsi que de ses recommandations.

## QUI PEUT PARTICIPER

### Toutes les personnes touchées par ces opérations

Le Conseil souhaite recueillir les témoignages de toute personne ayant subi un préjudice, ayant été témoin des événements ou ayant participé à la mobilisation de la communauté.



**La participation est entièrement volontaire. Les personnes peuvent choisir de témoigner de manière anonyme. Il n'est pas nécessaire de résider actuellement dans le Minnesota pour participer.**

Pour plus d'informations : Courriel : [MNTruthCouncil@advrights.org](mailto:MNTruthCouncil@advrights.org).